

Dossier coordonné par Virginie De Luca,
maître de conférences à l'université
de Saint-Quentin-en-Yvelines,
et Vincent Gourdon,
chargé de recherches au CNRS,
Centre Roland Mousnier (UMR 8596), Paris.

« Politiques de la famille en Europe 1880-1945 »

Le champ des politiques de la famille a été largement défriché et renouvelé depuis une quinzaine d'années. Nulle surprise à cet intérêt. La famille apparaît en effet comme l'un des lieux où, dès le dernier tiers du XIX^e siècle, s'est progressivement construit l'Etat social.

Il ressort de l'ensemble des travaux existants et du dossier ici présent une extrême diversité des politiques menées. Tant du point de vue des populations visées (enfants légitimes, illégitimes ou abandonnés, mères célibataires, travailleuses, veuves, etc.), des modes d'action (valorisation symbolique ou financière, protection, encadrement, éducation, pénalisation...), des échelons d'intervention (Etat central, pouvoirs locaux, organismes semi-publics ou reconnus d'utilité publique...). A cette diversité des types de politique, répond celle des objectifs. On cite souvent en France les enjeux démographiques de la politique familiale, qui ont dès l'aube de la Troisième République guidé avec constance l'action publique (De Luca), de même que dans bien des pays européens de l'entre-deux-guerres vivant ou non une expérience totalitaire. Mais les politiques de la famille embrassent bien d'autres aspects. Elles sont aussi : des politiques de genre (restauration de la fonction maternelle et de la division des sexes), de « race » (eugénisme, sélection des familles habilitées à se reproduire par le biais de l'adoption [Jablonka]) ; une forme de gestion du marché du travail avec encouragement ou obstacle au travail féminin (Le Bouteillec) ; des politiques de protection de l'enfance, parfois arc-boutées à un projet politique d'acculturation des masses qui s'appuie sur une définition de la famille voulue, ce qui suppose l'affirmation de l'Etat dans toutes les sphères sociales au prix souvent d'une lutte contre la bourgeoisie libérale ou l'Eglise défendant la « puissance paternelle » ; une politique sociale enfin (assistance, assurance...).

Certes, de grandes tendances se dessinent à l'échelle internationale : légitimation progressive de l'« intrusion » étatique dans la forteresse de la famille à la fin du XIX^e siècle ; natalisme, ou hygiénisme surtout après la Grande Guerre (Rollet, Marissal, De Luca) ; protection de la femme et de l'enfance au travail, dans le contexte des conférences internationales



Création Colette COSSON

de la Belle Epoque (Le Bouteillec), priorité peu à peu donnée à l'intérêt du mineur (Jablonska) sur celui des autres acteurs familiaux, etc. Mais comme entend le montrer ce dossier, elles sont loin d'effacer la diversité des trajectoires nationales. C'est même l'infinie variété des situations nationales qui frappe l'observateur, y compris quand la mise en parallèle s'effectue entre des pays proches, entretenant des influences réciproques – Suède et Norvège (Le Bouteillec) ; France et Belgique (Rollet, Marissal). En définitive, les politiques de la famille sont le fruit subtil et toujours mouvant des configurations propres à chaque nation, lesquelles sont déterminées par les contextes idéologiques (touchant au rôle de la famille comme cellule de base de la société, à la place donnée à l'Etat comme régulateur des intérêts collectifs et particuliers), par les équilibres sociaux, religieux et politiques, par la prégnance de réseaux d'acteurs réformateurs plus ou moins proches du pouvoir politique et qui contribuent à formuler une « question familiale », par des situations démographiques ou économiques qui déterminent des perceptions différentes de la famille et de son accompagnement. ■